Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 2 (1894)
Heft: 1

Artikel: Épisode inédit de l'histoire veveysanne
Autor: Maillefer, Paul
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-4331

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ÉPISODE INÉDIT DE L'HISTOIRE VEVEYSANNE

Chacun sait que le Pays de Vaud fut, en 1791, l'objet de mesures exceptionnelles de la part de LL. EE. de Berne. Le pays fut occupé militairement, les patriotes furent proscrits et désormais les Vaudois se gardèrent bien d'irriter l'ombrageuse susceptibilité de leur souverain.

Les sujets cependant sont loin d'être soumis, l'opposition est encore bien vive, mais elle se manifeste moins bruyamment, avec plus de circonspection. On affiche des placards injurieux, on agrémente d'inscriptions irrespectueuses l'effigie de l'ours bernois, on moleste les partisans de Berne. La ville de Vevey se montra particulièrement mutine ; elle fit tant qu'un conflit éclata entre elle et le bailli de LL. EE. Le récit de cette affaire n'est pas dépourvu d'intérêt.

Déjà au commencement de 1792, le bailli signale à Berne le mauvais vouloir des Veveysans. La ville a fait mille difficultés pour loger à ses frais les milices revenant de Genève ; le 18 janvier, on signale des rassemblements tumultueux à La Tour ; un agent de LL. EE. est insulté ; deux partisans de Berne sont en butte à des vexations journalières. « Pour les molester, soit dans les campagnes, soit dans les vignes, certaines gens font entendre des criaillements scandaleux que l'on se plaît à répéter des uns aux autres, en imitant le bêlement, soit cri des boucs et chèvres[1]. » On organise des mascarades et on donne des sérérades charivariques

[1] Ordonnances baillivales pour Vevey. 19 mars 1792.

jusque sous les fenêtres du bailli. Plusieurs bourgeois se coiffent du bonnet rouge, insigne séditieux entre tous. Le bailli ordonne au conseil de la ville d'en interdire le port. Le conseil fait l'innocent et demande naïvement au bailli « ce qu'il entend par *bonnet* rouge, qu'il veuille bien donner une description de la coiffure prohibée ». Le bailli réplique d'un ton rogue que c'est la couleur et non la forme du chapeau qui l'offusque. Le conseil, éclairé cette fois, obtempère à l'ordre supérieur. Mais la ville n'en est pas plus tranquille, et les plaintes se renouvellent.

Le bailli veut alors frapper un grand coup. Il mande au château le conseil récalcitrant (2 janvier 1793), lui adresse une verte semonce et le renvoie en exprimant l'espoir qu'à l'avenir on respectera mieux l'autorité supérieure. Il se trompe ; à peine rentrés chez eux, les conseillers rédigent une protestation ; ils s'élèvent contre la forme illégale de cette convocation et contre les termes mêmes dont s'est servi le mandataire de LL. EE. La mauvaise humeur du bailli est à son comble. Il prétend que « si, en effet, il s'est glissé quelques *informalités* dans sa manière de faire, c'est grâce aux nombreuses occupations que lui procure l'insubordination de plusieurs membres de cette ville et que, s'il n'existe aucune loi autorisant la comparution du Conseil en corps devant le bailli, il n'en existe également aucune qui la défende. » Le conseil ne se déclare pas satisfait et continue à faire de l'opposition.

Le bailli se sent impuissant et ridicule. Il se fâche tout à fait, et, pour intimider ses administrés, décide, sans consulter personne, de faire occuper

militairement la ville. Une compagnie prêtée par le bailli de Lausanne arrive à Vevey et s'y installe comme en pays conquis.

En même temps, le bailli fait savoir au conseil de Vevey que LL. EE. ont ordonné l'occupation pour « punir la ville de ses désobéissances ».

Rien n'était moins vrai, cependant. Le bailli avait fait un coup de tête. On fut, au contraire, fort étonné à Berne d'apprendre ce qui se passait. LL. EE. sont perplexes ; elles comprennent que le bailli s'est emballé, mais elles ne peuvent désavouer leur représentant ; elles décident donc d'attendre et de voir l'effet que produira cette mesure. L'effet fut déplorable. Un capitaine fut insulté par un Veveysan qui prit la fuite. Il y eut entre le bailli et le conseil des contestations sans fin au sujet des lanternes qui devaient éclairer les rues et dont personne ne voulait payer les frais. Le bailli implore son gouvernement, qui le laisse dans le pétrin.

Cependant l'occupation militaire ne calmait personne, excitait au contraire les esprits et servait de prétexte à de nouveaux désordres ; LL. EE. firent comprendre à leur bailli qu'il avait outrepassé ses pouvoirs. « A l'avenir, lui écrivait-on, vous ferez traiter ces questions par la police plutôt que par la troupe. » En même temps, Berne engageait le bailli de Lausanne à trouver un prétexte pour rappeler ses soldats. Ce qui fut fait. La troupe quitta enfin Vevey, à la grande satisfaction de la population, de LL. EE. aussi, qui commençaient à s'inquiéter de la tournure que prenait cette affaire.

Le conflit fut apaisé tôt après, mais jusqu'en 1798 la ville de Vevey fut un foyer d'agitation sourde et

d'opposition au régime bernois. Et, quand éclata la révolution du 24 janvier, les Veveysans furent les premiers à en lever l'étendard.

Paul MAILLEFER.

DOCUMENTS RELATIFS A UN VIEUX PROCÈS. GRASSET & VOLTAIRE

L'Université de Lausanne, héritière de l'ancienne Académie, possède trois pièces assez curieuses concernant les démêlés qu'eut Voltaire avec son éditeur Grasset. Le premier est un court mémoire du patriarche de Fernex, dans lequel il se justifie de quelques-unes des accusations qui furent lancées contre lui par son ancien libraire. Le second est une déclaration des frères Cramer, peu favorable à Grasset. Tous deux portent la date de 1759.

Un siècle plus tard, un professeur de l'Académie de Lausanne, Dufournet, allié à la famille Grasset, prit connaissance des deux documents et, dans son indignation, il rédigea un mémoire qui fut joint au dossier. Ces trois pièces inédites ne sont guère connues ; nous les donnons sans intervenir dans ce débat rétrospectif.

I. LETTRE DE VOLTAIRE

A Messieurs le recteur et membres de l'Academie de Lausane,

a Lausane.

MÉMOIRE

sur le Libelle clandestinement imprimé à Lausanne, sous le titre de guerre de M. De V... etc.

1° *La déffense de Mylord Bolingbroke*, est un écrit formel contre la religion ; écrit très dangereux, qu'on ne peut ni publier, ni faussement imputer à qui que ce soit sans crime.

2° La Lettre de M. De V.... *écrite de Lausanne à*